

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,

Vu les travaux en demi chaussée ouverture pose des réseaux secs en trottoir réalisé par l'entreprise SATELEC, 10 route du Looweg- Centre d'affaires de la linerie-59380 QUAEDYPRE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera fera en demi-chaussée rue Pasteur, rue Albert Thomas et le stationnement sera interdit au droit des travaux rue Victor Hugo **du Lundi 2 Septembre 2024 à 6h00 au Vendredi 6 Septembre 2024 à 18h00.**

Article 2 : Mise en place de K16 pour travaux en demi-chaussée, une déviation sera mise en place.

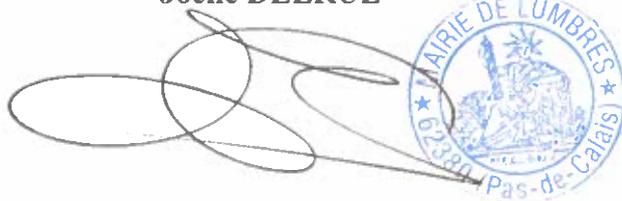
Article 3 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SATELEC,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 19 Août 2024

Le Maire,

Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **20 AOUT 2024**